



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pôle Ressources humaines

Division des personnels enseignants

courriel :
stagiaires2020
@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le 15/07/2020

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

A

Mesdames et messieurs les lauréats des concours des
personnels enseignants et d'éducation du second degré
public - sessions 2020

Circulaire DPE 2020- 97

Objet : Affectation en établissement des fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours du second degré public – rentrée scolaire 2020

Référence : Note de service ministérielle MENH2013469N 12 juin 2020 publiée au bulletin officiel n°25 du 18 juin 2020 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré.

PJ : 6 annexes

La présente note a pour objet de définir les modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré public nommés dans l'académie de Montpellier au cours de l'année 2020-2021.

Sont exclus du champ de cette procédure d'affectation : les lauréats des concours réservés, les stagiaires 2019-2020 devant renouveler ou prolonger leur stage suite à une absence d'évaluation, un avis défavorable à leur titularisation ou placés en congé sans traitement ainsi que les personnes en situation de handicap recrutées par contrat. Ces derniers se verront affectés sur un service d'enseignement choisi par les corps d'inspection.

Pour les seuls stagiaires 2019-2020 devant renouveler ou prolonger leur stage, l'affectation ne sera pas traitée via l'application académique, les résultats seront disponibles directement à partir d'lprof à partir du vendredi 17 juillet 2020 18h. L'affectation pourra également être communiquée après demande à l'adresse : stagiaires2020@ac-montpellier.fr.

I – Principes généraux

L'affectation des fonctionnaires stagiaires comprend deux phases successives.

I.1 Phase inter-académique

L'affectation des lauréats dans l'académie de Montpellier est prononcée par le ministre de l'Education Nationale, conformément à la note de service citée en référence.

Les affectations par académie sont connues à partir de la deuxième quinzaine du mois de juillet selon les disciplines.

Dès la parution de ces résultats sur SIAL, les lauréats affectés dans l'académie de Montpellier sont invités à participer à la phase d'affectation intra-académique en se rendant à l'adresse dédiée sur le portail académique :

www.ac-montpellier.fr/stagiaires2020

I.2 Phase intra-académique :

L'affectation des fonctionnaires stagiaires sur un poste en établissement scolaire relève de la compétence du recteur de l'académie.

L'affectation dans un établissement se fera sur les postes réservés à l'accueil des fonctionnaires stagiaires, en fonction du **barème national arrêté par le ministère** lors de la phase inter-académique et dans la mesure du possible, en fonction des vœux exprimés.

Une attention particulière est portée sur le choix de l'établissement d'affectation.

Ce dernier est sélectionné en tenant compte notamment des conditions d'accompagnement pédagogique du fonctionnaire stagiaire, de l'organisation des services d'enseignement au sein de l'établissement et de sa proximité avec les lieux de formation.

La durée du service peut varier en fonction de la situation personnelle de chaque lauréat (mi-temps ou plein temps).

II – Saisie des vœux lors de l'affectation intra-académique

Les périodes de saisie des vœux varient en fonction du concours et de la discipline (cf. annexes 1, 4, 5 et 6)

Pendant toute la durée de l'ouverture de l'application permettant la formulation de vos vœux, vous pouvez consulter, saisir ou modifier votre demande.

a. Les vœux doivent être saisis par les lauréats soit :

➤ Depuis le site de l'académie de Montpellier :
www.ac-montpellier.fr/stagiaires2020

➤ Depuis l'application ministérielle SIAL, directement sur le lien
<https://stagiaires.ac-montpellier.fr>

b. Saisir l'identifiant de concours, puis valider.

c. Vérifier les coordonnées renseignées et les modifier en ligne si besoin : adresse, téléphone, courriel.



J'attire votre attention sur la nécessité de renseigner un **numéro de téléphone mobile** afin d'être rapidement joignable si besoin par la division des personnels enseignants (DPE) et de **pouvoir recevoir votre résultat d'affectation par sms**.

Vérifier les autres données renseignées : date de naissance, situation de famille, situation de handicap, discipline et barème. Ces données ne sont pas modifiables en ligne. Pour toute demande de modification, vous pouvez écrire à stagiaires2020@ac-montpellier.fr

J'attire votre attention sur le fait que l'affectation intra-académique s'appuie sur les éléments de barème **arrêtés par le ministère lors de la phase inter-académique en fonction des éléments que vous avez renseignés sur SIAL** (situation familiale, handicap, situation de fonctionnaire ou contractuel second degré dans l'éducation nationale, rang de classement au concours).

Ces derniers ne seront donc pas modifiés par les services académiques, sauf cas exceptionnel (exemple : RQTH attribuée récemment après la fermeture du serveur).

d. Cliquer sur « saisie des vœux »

Le lauréat classera par ordre de préférence les établissements scolaires qui lui seront proposés dans sa discipline.

Il est très vivement recommandé d'émettre autant de vœux que de postes identifiés.

e. Valider la saisie

A cette étape, vous aurez la possibilité de générer un document de format pdf récapitulant l'ensemble de vos vœux. Les intéressés sont invités à ne pas attendre le dernier jour de la fermeture du serveur pour émettre leurs vœux.

ATTENTION : l'affectation des lauréats qui n'auraient pas saisi leurs vœux dans le délai imparti sera examinée, quel que soit leur barème, après celle des autres stagiaires. Une affectation leur sera attribuée parmi les postes restés vacants à l'issue de la répartition des supports entre les autres lauréats.

III – Résultats d'affectation

Sous réserve d'avoir fourni un numéro de téléphone mobile, votre affectation vous sera notifiée par sms à partir du :

- vendredi 24 juillet 18h pour les disciplines indiquées dans l'annexe 4
- jeudi 30 juillet 18h pour les disciplines indiquées dans l'annexe 5
- vendredi 7 août 18h pour les disciplines indiquées dans l'annexe 6

A partir du vendredi 7 août 18h (pour toutes les disciplines) : vous pourrez prendre connaissance de votre affectation directement sur l'application académique et disposerez d'informations complémentaires relatives à votre affectation (mêmes modalités d'accès que pour la saisie des vœux : « saisir votre identifiant de concours, puis valider »).

ATTENTION : Dès réception du sms de notification de votre affectation, vous devrez fournir à l'adresse stagiaires2020@ac-montpellier.fr les pièces nécessaires à votre prise en charge administrative et financière (cf. annexe 2).

Il est recommandé aux lauréats de ne pas prendre d'engagement par rapport au futur logement avant de connaître leur affectation.

Il convient de prendre contact avec votre chef d'établissement avant la rentrée scolaire 2020. Celui-ci vous donnera toutes les informations nécessaires à votre prise de fonction.

Vous devrez en tout état de cause vous présenter dans votre établissement le jour de la pré-rentrée, le lundi 31 août 2020.

Un procès-verbal d'installation devra être signé dès la prise de fonction.

IV – Accueil dans l'académie de Montpellier

Madame la rectrice accueillera les fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie de Montpellier à partir du lundi 24 août 2020.

Les modalités de cet accueil (date, lieu et horaire) seront indiquées sur le site de l'académie.

Les fonctionnaires stagiaires seront également invités à participer aux journées d'information et de formation mises en place à leur profit avant la rentrée, du lundi 24 au vendredi 28 août 2020.

Ce dispositif d'accueil est destiné à la présentation de l'académie, des enjeux de l'année de stage, des conditions de son déroulement et d'informations pratiques sur votre année de formation.

V - Nomination

Cette nomination intervient au 1er septembre sauf pour les lauréats qui inscrits au titre de l'année 2019-2020, dans une deuxième année de master autre que Meef n'auront pas obtenu leur diplôme avant le 1er septembre et pourront être nommés stagiaires au 1er novembre, dès lors qu'ils obtiendront leur master lors des sessions de rattrapage.

Par ailleurs, la nomination définitive en qualité de stagiaire est légalement subordonnée à la constatation de l'aptitude physique. Aussi, tout stagiaire doit produire un certificat médical d'aptitude établi par un **médecin agréé** au plus tard le 15 septembre 2020 (cf. annexe 2).

VI – Contact

Durant la période d'affectation intra-académique, une adresse spécifique est créée afin de répondre à toute question liée à votre situation administrative :

stagiaires2020@ac-montpellier.fr

Pour toute question, vous pouvez transmettre votre demande **uniquement par courriel** à cette adresse en indiquant votre nom, prénom, concours et **discipline**.

Pour toute question d'ordre pédagogique (plan de formation, inscription à l'université...), je vous invite à vous rendre sur le site web de l'Inspé à l'adresse suivante : <https://www.inspe-academiedemontpellier.fr>.

Madame, Monsieur, dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Montpellier.

Pour la rectrice et par délégation
la secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines


Alma LOPES

ANNEXE 1
Calendrier prévisionnel

AVERTISSEMENT : Ce calendrier est susceptible de modifications en fonction de la date et des heures des affectations ministérielles et sous réserve d'incidents techniques.

Toute modification sera annoncée en temps réel sur le site académique.

- ✓ A partir de la deuxième quinzaine du mois de juillet 2020 : publication nationale des résultats des affectations par académie

- ✓ Transmission uniquement par voie électronique (stagiaires2020@ac-montpellier.fr) des **pièces justificatives** relatives à la situation individuelle et familiale, à une situation de handicap ainsi que, dès que possible, des titres, diplômes et certificats exigés à la nomination (cf. annexe 2) :
dès les résultats d'affectation en académie et jusqu'au
 - pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 4 : **23 juillet**
 - pour les stagiaires dans les disciplines relevant de l'annexe 5 : **29 juillet 12h**
 - pour les stagiaires dans les disciplines relevant de l'annexe 6 (3ème phase d'affectation) : **5 août 12h**

- ✓ **Saisie des vœux** sur le portail académique :
 - pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 4 : **du 22 juillet 12h au 24 juillet 10h**
 - pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 5 : **du 27 juillet 18h au 29 juillet 17h**
 - pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 6 : **du 4 août 10h au 6 août 9h**

- ✓ Notification des affectations par sms :
 - pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 4 : **24 juillet 18 heures,**
 - pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 5 à partir du **30 juillet 18 heures,**
 - pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 6 : à partir du **7 août 18 heures.**

- ✓ **Lundi 24 août 2020** : date limite pour la transmission des pièces justificatives relatives à la prise en charge financière

- ✓ **Du lundi 24 août au vendredi 28 août** : accueil des fonctionnaires stagiaires par Madame la rectrice et journées d'information et de formation des fonctionnaires stagiaires

- ✓ **Au plus tard le 15 septembre 2020** : transmission du certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé relevant de l'académie
- ✓ **Avant le 25 septembre 2020** : transmission au rectorat du justificatif d'inscription en Master 2

ANNEXE 2
Pièces à transmettre à la division
des personnels enseignants

Les éléments de barème retenus pour les bonifications sont ceux indiqués dans la note de service ministérielle MENH2013469N 12 juin 2020 et correspondant à la **situation personnelle et familiale déclarée dans SIAL**.

Conformément à la note ministérielle précitée, les lauréats doivent **adresser au rectorat, dès qu'ils ont connaissance de leur affectation dans l'académie de Montpellier, les pièces justificatives** relatives au rapprochement de conjoint, à l'autorité parentale conjointe, à la situation de parent isolé, à leur situation de handicap, ainsi que les titres et diplômes exigés pour leur nomination.

En plus des pièces justificatives relatives à leur affectation dans l'académie de Montpellier, les lauréats des concours externes du CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP des disciplines générales et de CPE, de la session 2020 titulaires d'un Master 1 devront transmettre pour justifier de leur nomination en tant que fonctionnaire stagiaire, une copie de leur **justificatif d'inscription au Master 2 pour l'année scolaire 2020-2021**.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de justificatif d'une inscription en Master 2, les conditions pour devenir fonctionnaire stagiaire ne seront pas réunies et votre nomination ne pourra pas être prononcée. Vous serez donc placé en report de stage.

Vous devrez également transmettre au rectorat les pièces nécessaires à votre prise en charge financière selon les modalités fixées ci-dessous.

Les pièces justificatives pour l'affectation et pour la nomination doivent être transmises :

- **par courriel uniquement : stagiaires2020@ac-montpellier.fr** en indiquant votre nom, prénom, discipline et concours

I – Documents à transmettre à la DPE

Pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 4 : au plus tard, le **23 juillet**
Pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 5 : au plus tard, le **29 juillet**
12h

Pour les stagiaires relevant des disciplines citées à l'annexe 6 : au plus tard, le **5 août**
12h

Les lauréats doivent adresser au rectorat de l'académie la ou les pièces justificatives attestant de la réalité de la situation qui leur a permis de bénéficier de bonifications des critères de classement ainsi que les titres et diplômes exigés à la nomination.

Rapprochement de conjoints :

- attestation de l'employeur du conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation récente d'inscription au Pôle emploi en cas de chômage ;
- justificatif du domicile (copie d'une facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
- photocopie du livret de famille ;
- pour les lauréats ni mariés ni pacsés avec enfant, livret de famille ou si enfant à naître, certificat de grossesse délivré au plus tard le 30 juin 2020 avec attestation de reconnaissance anticipée ;
- pour les agents pacsés : un justificatif du pacte civil de solidarité

Rapprochement de deux candidats mariés ou pacsés qui souhaitent être affectés dans la même académie :

Photocopie du livret de famille, ou pour les agents pacsés, attestation du tribunal d'instance établissant la conclusion du pacs ou extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge la mention du Pacs (loi n°2006-728 du 23 juin 2006).

Rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe :

- Attestation de l'employeur de l'ex conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation récente d'inscription au Pôle emploi en cas de chômage ;
- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement

Rapprochement au titre de la situation de parent isolé :

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique ;
- Joindre toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.).

Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi :

Attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
Pièce justifiant de la situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Diplômes et titres exigés à la nomination :

Les lauréats des concours externes du CAPES, du CAPET, du CAPEPS, du CAPLP des disciplines générales et de CPE devront envoyer au rectorat, dès connaissance de leur affectation dans l'académie de Montpellier, leur diplôme de master (master 2 ou équivalent).

Les lauréats qui inscrits au titre de l'année 2019-2020, dans une deuxième année de master autre que Meef, n'auront pas obtenu leur diplôme avant le 1^{er} septembre,

pourront être nommés stagiaires au 1^{er} novembre, dès lors qu'ils obtiendront leur master lors des sessions de rattrapage.

II – Documents à transmettre au plus tard le 24 août 2020 – Prise en charge financière

Lorsqu'ils auront connaissance de leur établissement d'affectation, les stagiaires devront transmettre dans les meilleurs délais et, au plus tard, le 24 août 2020 les pièces ci-après nécessaires à leur prise en charge financière (excepté les pièces liées au classement qui peuvent être transmises ultérieurement. Une circulaire paraîtra en septembre 2020 et précisera le calendrier et les modalités) :

- notice individuelle, disponible sur la page d'accueil des stagiaires (penser à mentionner votre établissement d'affectation sur ce document)
- copie de la carte Vitale
- copie de la carte d'identité
- RIB original

Les professeurs et CPE stagiaires devront également signer, dès leur prise de fonctions, un procès-verbal d'installation au secrétariat de leur établissement. Cette pièce, nécessaire pour la prise en charge de la rémunération, sera transmise par l'établissement à la DPE.

ATTENTION : Le non-respect des délais ou la non-production des pièces demandées entraînera un retard dans le versement de votre salaire

III – Document à transmettre au plus tard le 15 septembre 2020 – Aptitude physique

En vue de vérifier l'aptitude physique de chaque fonctionnaire stagiaire (titre II du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié), il convient de prendre rendez-vous le plus tôt possible avec un médecin généraliste agréé de l'académie, muni du certificat médical d'aptitude et du formulaire de remboursement d'honoraires accessible depuis le site de l'académie de Montpellier : www.ac-montpellier.fr/stagiaires2020

À l'issue de cette visite (pour rappel aucun règlement n'est à effectuer de votre part) , vous devrez envoyer votre certificat médical d'aptitude complété par courriel à : stagiaires2020@ac-montpellier.fr

Tout stagiaire qui ne se rendrait pas aux convocations à caractère médical qui lui seront adressées se placerait de lui-même en position irrégulière.

**ANNEXE 3 Le barème ministériel
Valeurs des bonifications**

Les lauréats de concours seront affectés selon le classement des vœux saisis dans l'application académique et en fonction de leur barème, arrêté par l'administration centrale dans le cadre des opérations d'affectation inter-académique (SIAL).

Vous trouverez ci-dessous, **pour rappel et information**, une synthèse des différentes bonifications qui constituent le barème ministériel, présentées dans l'annexe C de la note de service ministérielle MENH2013469N 12 juin 2020.

Il est rappelé conformément à la note de service ministérielle précitée, que lors de la phase inter-académique, les intéressés devaient vérifier et si nécessaire, corriger ou compléter sur SIAL les données relatives à leur situation personnelle et familiale afin de bénéficier le cas échéant des bonifications correspondant à leur situation. En revanche, ils n'avaient pas la possibilité de modifier eux-mêmes la situation professionnelle qu'ils avaient déclarée à l'occasion de l'inscription au concours. En cas d'erreur, une demande de correction de leur situation devait alors être adressée à la DGRH / B2-2 au plus tard le 13 juillet 2020.

Je vous informe donc qu'il n'y aura **pas de réexamen du barème ministériel par les services académiques**, sauf cas exceptionnel.

Les demandes d'affectation sont classées en fonction d'un cumul de points prenant en compte :

- la situation familiale ;
- le handicap éventuel ;
- la situation de fonctionnaire ou de contractuel de l'enseignement du second degré de l'éducation nationale ;
- le rang de classement au concours ;
- la réussite au concours de l'agrégation.

En cas d'égalité de points, les lauréats sont départagés dans l'ordre par : la situation familiale, le rang de classement, l'ordre des vœux exprimés et la date de naissance.

Les valeurs des bonifications attribuées par le ministère lors de la phase inter-académique sont les suivantes :

Agents handicapés :

Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi.....1000 points

Situation familiale :

Rapprochement de conjoints :150 points

Enfant à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2020 :75 points

Autorité parentale conjointe :225 points pour 1 enfant puis 75 points par enfant supplémentaire (sont pris en compte le ou les enfant(s) de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2020)

Parent isolé (avec enfant de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2020)140 points
forfaitaires

Rang de classement au concours :

1^{er} décile.....150 points

2^e décile.....135 points

3^e décile :...120 points

4^e décile :.....105 points

5^e décile :.....90 points

6^e décile :.....75 points

7^e décile :.....60 points

8^e décile :.....45 points

9^e décile :.....30 points

10^e décile :.....15 points

Lauréats de l'agrégation :100 points

Situation professionnelle :

Lauréats des concours, ex titulaires de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière lors de l'inscription au concours :200 points

Lauréats ex-contractuels du 2nd degré public de l'éducation nationale pendant une année scolaire en 2018-2019 ou 2019-2020 :.....200 points

Lauréats des concours justifiant de services accomplis en qualité d'emploi avenir professeur :.....200 points

Annexe 4

	Code discipline	Libellé concours	Libellé discipline
0433E	L0433	CAPES EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : PORTUGAIS
0433E	L0433	CAPES INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : PORTUGAIS
0434A	L0434	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : RUSSE
0434E	L0434	CAPES INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : RUSSE
0600E	L0600	CAPES EXTERNE	LANGUE DES SIGNES FRANCAISE
0600E	L0600	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	LANGUE DES SIGNES FRANCAISE
1411E	L1411	CAPET EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
1411E	L1411	TROISIEME CONCOURS DU CAPET	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
1412E	L1412	CAPET EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE ELECTRIQUE
1412E	L1412	TROISIEME CONCOURS DU CAPET	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE ELECTRIQUE
1412E	L1412	CAPET INTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE ELECTRIQUE
1413E	L1413	CAPET EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE INFORMATIQUE
1413E	L1413	TROISIEME CONCOURS DU CAPET	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE INFORMATIQUE
1413E	L1413	CAPET INTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE INFORMATIQUE
1414A	L1414	AGREGATION EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE MECANIQUE
1414A	L1414	AGREGATION INTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE MECANIQUE
1414E	L1414	CAPET EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE MECANIQUE
1414E	L1414	TROISIEME CONCOURS DU CAPET	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE MECANIQUE
1414E	L1414	CAPET INTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION INGENIERIE MECANIQUE
1415A	L1415	AGREGATION EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE ELECTRIQUE
1415A	L1415	AGREGATION INTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE ELECTRIQUE
1416A	L1416	AGREGATION EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
1416A	L1416	AGREGATION INTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
1417A	L1417	AGREGATION EXTERNE	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE INFORMATIQUE
2100J	P2100	CAPLP EXTERNE	GENIE INDUSTRIEL OPTION BOIS
2100J	P2100	CAPLP INTERNE	GENIE INDUSTRIEL OPTION BOIS
2200J	P2200	CAPLP EXTERNE	GENIE INDUSTRIEL OPTION MATERIAUX SOUPLES
2200J	P2200	CAPLP INTERNE	GENIE INDUSTRIEL OPTION MATERIAUX SOUPLES
2400J	P2400	CAPLP EXTERNE	GENIE INDUSTRIEL OPTION STRUCTURES METALLIQUES
2400J	P2400	CAPLP INTERNE	GENIE INDUSTRIEL OPTION STRUCTURES METALLIQUES
2452J	P2450	CAPLP EXTERNE	REPARATION ET REVETEMENT EN CARROSSERIE
3010J	P3010	CAPLP EXTERNE	GENIE CIVIL OPTION CONSTRUCTION ET ECONOMIE
3010J	P3010	CAPLP INTERNE	GENIE CIVIL OPTION CONSTRUCTION ET ECONOMIE
3020J	P3020	CAPLP EXTERNE	GENIE CIVIL OPTION CONSTRUCTION ET REALISATION DES OUVRAGES
3020J	P3020	CAPLP INTERNE	GENIE CIVIL OPTION CONSTRUCTION ET REALISATION DES OUVRAGES
3028J	P3028	CAPLP EXTERNE	BATIMENT OPTION PEINTURE-REJETEMENTS
3028J	P3028	CAPLP INTERNE	BATIMENT OPTION PEINTURE-REJETEMENTS
3100J	P3100	CAPLP EXTERNE	GENIE CIVIL OPTION EQUIPEMENTS TECHNIQUES - ENERGIE
3100J	P3100	CAPLP INTERNE	GENIE CIVIL OPTION EQUIPEMENTS TECHNIQUES - ENERGIE
4100J	P4100	CAPLP EXTERNE	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION
4100J	P4100	CAPLP INTERNE	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION
4200J	P4200	CAPLP INTERNE	GENIE MECANIQUE OPTION PRODUCTIQUE
4500J	P4500	CAPLP EXTERNE	GENIE MECANIQUE OPTION MAINTENANCE DES VEHICULES MACHINES AGRICOLES ENGIN DE CHANTIER
4500J	P4500	CAPLP INTERNE	GENIE MECANIQUE OPTION MAINTENANCE DES VEHICULES, MACHINES AGRICOLES, ENGIN DE CHANTIER
4550J	P4550	CAPLP EXTERNE	GENIE MECANIQUE OPTION MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES
5100J	P5100	CAPLP EXTERNE	GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTRONIQUE
5200J	P5200	CAPLP EXTERNE	GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE ET ENERGIE
5200J	P5200	CAPLP INTERNE	GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE ET ENERGIE
6310J	P6310	CAPLP EXTERNE	CONDUCTEURS ROUTIERS
6310J	P6310	CAPLP INTERNE	CONDUCTEURS ROUTIERS
7100A	L7100	AGREGATION EXTERNE	BIOCHIMIE - GENIE BIOLOGIQUE
7100A	L7100	AGREGATION INTERNE	BIOCHIMIE - GENIE BIOLOGIQUE
7100E	L7100	CAPET EXTERNE	BIOTECHNOLOGIES OPTION BIOCHIMIE - GENIE BIOLOGIQUE
7100E	L7100	CAPET INTERNE	BIOTECHNOLOGIES OPTION BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE

Annexe 4

7200E	L7200	CAPET EXTERNE	BIOTECHNOLOGIES OPTION SANTE - ENVIRONNEMENT
7200L	L7200	CAPLP EXTERNE	BIOTECHNOLOGIES OPTION SANTE - ENVIRONNEMENT
7200L	L7200	CAPLP INTERNE	BIOTECHNOLOGIES OPTION SANTE - ENVIRONNEMENT
7300A	L7300	AGREGATION EXTERNE	SCIENCES MEDICO-SOCIALES
7300E	L7300	CAPET EXTERNE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
7300E	L7300	CAPET INTERNE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO SOCIALES
7300J	P7300	CAPLP EXTERNE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO - SOCIALES
7300J	P7300	CAPLP INTERNE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
7410J	P7410	CAPLP INTERNE	ESTHETIQUE COSMETIQUE
7420J	P7410	CAPLP INTERNE	COIFFURE

Discipline recrutement	Code discipline	Libellé concours	Libellé discipline
0030E	E0030	CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION EXTERNE	CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION EXTERNE
0030E	E0030	CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION INTERNE	CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION INTERNE
0423A	L0423	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ARABE
0423E	L0423	CAPEX EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ARABE
0429A	L0429	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ITALIEN
0429A	L0429	AGREGATION INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ITALIEN
0429E	L0429	CAPEX EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ITALIEN
0429E	L0429	CAPEX INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ITALIEN
0430A	L0430	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : LANGUE ET CULTURE JAPONAISES
0430E	L0430	CAPEX EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : JAPONAIS
1800A	L1800	AGREGATION EXTERNE	ARTS OPTION A - ARTS PLASTIQUES
1800A	L1800	AGREGATION INTERNE	ARTS OPTION A - ARTS PLASTIQUES
1800B	L6500	AGREGATION EXTERNE	ARTS OPTION B - ARTS APPLIQUES
1800B	L6500	AGREGATION INTERNE	ARTS OPTION B - ARTS APPLIQUES
1800E	L1800	CAPEX EXTERNE	ARTS PLASTIQUES
1800E	L1800	CAPEX INTERNE	ARTS PLASTIQUES
1900A	L1900	AGREGATION EXTERNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
1900A	L1900	AGREGATION INTERNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
1900E	L1900	CAPEPS EXTERNE	CAPEPS
1900E	L1900	CAPEPS INTERNE	CAPEPS
6502E	L6500	CAPET EXTERNE	ARTS APPLIQUES OPTION DESIGN
6502E	L6500	CAPET INTERNE	ARTS APPLIQUES OPTION DESIGN
6502J	P6500	CAPLP EXTERNE	ARTS APPLIQUES OPTION DESIGN
6502J	P6500	CAPLP INTERNE	ARTS APPLIQUES OPTION DESIGN
6503E	L6500	CAPET EXTERNE	ARTS APPLIQUES OPTION METIERS D'ARTS
6503J	P6500	CAPLP EXTERNE	ARTS APPLIQUES OPTION METIERS D'ARTS
6503J	P6500	CAPLP INTERNE	ARTS APPLIQUES OPTION METIERS D'ARTS
8010A	L8011	AGREGATION EXTERNE	ECO ET GESTION OPTION ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES
8010B	L8012	AGREGATION EXTERNE	ECO ET GESTION OPTION FINANCE ET CONTROLE
8010C	L8013	AGREGATION EXTERNE	ECO ET GESTION OPTION MARKETING
8010E	L8011	CAPET EXTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMMUNICATION ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
8010E	L8011	CAPET INTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMMUNICATION ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
8010F	L8012	CAPET EXTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
8010F	L8012	TROISIEME CONCOURS DU CAPET	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
8010F	L8012	CAPET INTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
8010G	L8013	CAPET EXTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION MARKETING
8010G	L8013	CAPET INTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION MARKETING
8011A	L8010	AGREGATION INTERNE	ECONOMIE ET GESTION
8013J	P8013	CAPLP EXTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMMERCE ET VENTE
8013J	P8013	CAPLP INTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMMERCE ET VENTE
8031A	L8031	AGREGATION EXTERNE	ECO ET GESTION OPTION SYSTEME D'INFORMATION
8031E	L8031	CAPET EXTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION
8031E	L8031	CAPET INTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION
8032A	L8032	AGREGATION EXTERNE	ECO ET GESTION OPTION PRODUCTION DE SERVICES
8038J	P8038	CAPLP EXTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE
8039J	P8039	CAPLP EXTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION GESTION ET ADMINISTRATION
8039J	P8039	CAPLP INTERNE	ECONOMIE ET GESTION OPTION GESTION ET ADMINISTRATION
8510E	L8510	CAPET EXTERNE	HOTELLERIE RESTAURATION OPTION SCIENCES ET TECHNOLOGIES CULINAIRES
8510J	P8510	CAPLP EXTERNE	HOTELLERIE RESTAURATION OPTION ORGANISATION ET PRODUCTION CULINAIRE
8510J	P8510	CAPLP INTERNE	HOTELLERIE-RESTAURATION OPTION ORGANISATION ET PRODUCTION CULINAIRE
8520E	L8520	CAPET EXTERNE	HOTELLERIE-RESTAURATION OPTION SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES SERVICES EN HOTELLERIE ET RESTAURATION
8520J	P8520	CAPLP EXTERNE	HOTELLERIE RESTAURATION OPTION SERVICES ET COMMERCIALISATION
8520J	P8520	CAPLP INTERNE	HOTELLERIE-RESTAURATION OPTION SERVICES ET COMMERCIALISATION

Discipline recrutement	Code discipline	Libellé concours	Libellé discipline
0100A	L0100	AGREGATION EXTERNE	PHILOSOPHIE
0100A	L0100	AGREGATION INTERNE	PHILOSOPHIE
0100E	L0100	CAPES EXTERNE	PHILOSOPHIE
0100E	L0100	CAPES INTERNE	PHILOSOPHIE
0201A	L0201	AGREGATION EXTERNE	LETTRES CLASSIQUES
0201A	L0201	AGREGATION INTERNE	LETTRES CLASSIQUES
0201B	L0201	AGREGATION EXTERNE	GRAMMAIRE
0201E	L0201	CAPES EXTERNE	LETTRES CLASSIQUES
0201E	L0201	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	LETTRES CLASSIQUES
0201E	L0201	CAPES INTERNE	LETTRES CLASSIQUES
0202A	L0202	AGREGATION EXTERNE	LETTRES MODERNES
0202A	L0202	AGREGATION INTERNE	LETTRES MODERNES
0202A	L0202	AGREGATION EXTERNE SPECIAL	LETTRES MODERNES
0202E	L0202	CAPES EXTERNE	LETTRES MODERNES
0202E	L0202	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	LETTRES MODERNES
0202E	L0202	CAPES INTERNE	LETTRES MODERNES
0210J	P0210	CAPLP EXTERNE	LETTRES - HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
0210J	P0210	CAPLP INTERNE	LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
0221J	P0221	CAPLP EXTERNE	LANGUES VIVANTES - LETTRES OPTION ALLEMAND-LETTRES
0222J	P0222	CAPLP EXTERNE	LANGUES VIVANTES - LETTRES OPTION ANGLAIS - LETTRES
0222J	P0222	CAPLP INTERNE	LANGUES VIVANTES - LETTRES OPTION ANGLAIS - LETTRES
0226J	P0226	CAPLP EXTERNE	LANGUES VIVANTES LETTRES OPTION ESPAGNOL - LETTRES
0226J	P0226	CAPLP INTERNE	LANGUES VIVANTES-LETTRES OPTION ESPAGNOL - LETTRES
0421A	L0421	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ALLEMAND
0421A	L0421	AGREGATION INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ALLEMAND
0421E	L0421	CAPES EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ALLEMAND
0421E	L0421	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ALLEMAND
0421E	L0421	CAPES INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ALLEMAND
0422A	L0422	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ANGLAIS
0422A	L0422	AGREGATION EXTERNE SPECIAL	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ANGLAIS
0422A	L0422	AGREGATION INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ANGLAIS
0422E	L0422	CAPES EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ANGLAIS
0422E	L0422	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ANGLAIS
0422E	L0422	CAPES INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ANGLAIS
0426A	L0426	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ESPAGNOL
0426A	L0426	AGREGATION INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ESPAGNOL
0426E	J0426	CAPES EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ESPAGNOL
0426E	L0426	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ESPAGNOL
0426E	L0426	CAPES INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : ESPAGNOL
1000A	L1000	AGREGATION EXTERNE	GEOGRAPHIE
1000B	L1000	AGREGATION EXTERNE	HISTOIRE
1000C	L1000	AGREGATION INTERNE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
1000E	L1000	CAPES EXTERNE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
1000E	L1000	CAPES INTERNE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
1300A	L1300	AGREGATION EXTERNE	MATHEMATIQUES
1300A	L1300	AGREGATION EXTERNE SPECIAL	MATHEMATIQUES
1300A	L1300	AGREGATION INTERNE	MATHEMATIQUES
1300E	L1300	CAPES EXTERNE	MATHEMATIQUES
1300E	L1300	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	MATHEMATIQUES
1300E	L1300	CAPES INTERNE	MATHEMATIQUES
1315J	P1315	CAPLP EXTERNE	MATHEMATIQUES - PHYSIQUE CHIMIE
1315J	P1315	TROISIEME CONCOURS DU CAPLP	MATHEMATIQUES - PHYSIQUE CHIMIE
1315J	P1315	CAPLP INTERNE	MATHEMATIQUES - PHYSIQUE CHIMIE
1500A	L1500	AGREGATION EXTERNE	PHYSIQUE-CHIMIE OPTION PHYSIQUE
1500A	L1500	AGREGATION EXTERNE SPECIAL	PHYSIQUE-CHIMIE OPTION PHYSIQUE
1500B	L1500	AGREGATION EXTERNE	PHYSIQUE-CHIMIE OPTION CHIMIE
1500B	L1500	AGREGATION EXTERNE SPECIAL	PHYSIQUE-CHIMIE OPTION CHIMIE
1500C	L1500	AGREGATION INTERNE	PHYSIQUE - CHIMIE
1500F	L1500	CAPES EXTERNE	PHYSIQUE-CHIMIE
1500F	L1500	CAPES INTERNE	PHYSIQUE - CHIMIE
1600D	L1600	AGREGATION EXTERNE	SCIENCES DE LA VIE, SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
1600D	L1600	AGREGATION EXTERNE SPECIAL	SCIENCES DE LA VIE, SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
1600D	L1600	AGREGATION INTERNE	SCIENCES DE LA VIE, SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
1600F	L1600	CAPES EXTERNE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
1600F	L1600	CAPES INTERNE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
1700E	L1700	CAPES EXTERNE	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
1700B	L1700	AGREGATION EXTERNE	MUSIQUE
1700B	L1700	AGREGATION INTERNE	MUSIQUE
1700E	L1700	CAPES INTERNE	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
6200E	L6200	CAPES EXTERNE	NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES
6200E	L6200	TROISIEME CONCOURS DU CAPES	NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES
0080E	L0080	CAPES EXTERNE	DOCUMENTATION
0080E	L0080	CAPES INTERNE	DOCUMENTATION
0424A	L0424	AGREGATION EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : CHINOIS
0424E	L0424	CAPES EXTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : CHINOIS
0424E	L0424	CAPES INTERNE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES : CHINOIS

0442A	L0442	AGREGATION INTERNE	LANGUES DE FRANCE OPTION CATALAN
0442E	L0442	CAPES EXTERNE	LANGUES REGIONALES : CATALAN
0442E	L0442	CAPES EXTERNE	LANGUES DE FRANCE OPTION CATALAN
0444A	L0444	AGREGATION INTERNE	LANGUES DE FRANCE OPTION OCCITAN LANGUE D'OC
0444E	L0444	CAPES EXTERNE	LANGUES REGIONALES : OCCITAN-LANGUE D'OC
1100A	L1100	AGREGATION EXTERNE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
1100A	L1100	AGREGATION INTERNE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
1100E	L1100	CAPES EXTERNE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
1100E	L1100	CAPES INTERNE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES